

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 358

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS POUR LA CREATION D'UN IUT - ETUDES, CONTROLE TECHNIQUE, COORDINATION SECURITE ET SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

Procédure d'appel d'offres ouvert - Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Considérant le projet de la Ville relatif à l'aménagement et la requalification de l'actuel bâtiment de la Maison des associations afin d'y accueillir les deux départements de l'IUT ;

Considérant les besoins déterminés pour la réalisation de prestations d'études, de contrôle technique, de coordination sécurité et système de sécurité incendie dans le cadre de ces futurs travaux ;

Considérant la décomposition de la consultation en 4 lots et la détermination des besoins établie telle que suit :

Lot n°1 – Bureau d'Etudes Techniques pour un montant estimé à 170 000€ HT

Lot n°2 – Contrôleur Technique pour un montant estimé à 25 000€ HT

Lot n°3 – Coordonnateur Sécurité et de Protection de la Santé pour un montant estimé à 10 000€ HT

Lot n°4 – Coordonnateur Système de sécurité Incendie pour un montant estimé à 7 000 € HT

Vu la mise en concurrence réalisée par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité initiée par l'insertion d'une publication au JOUE et au BOAMP,

Vu les mesures complémentaires mises en œuvre consistant en la publication de l'avis sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,

Vu la reprise de l'avis sur le site www.marchesonline.com, site référent dans le domaine des recherches d'annonces de consultation en matière de marchés publics,

Vu la publication de l'avis et la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme <https://marchespublics.aude.fr>, profil acheteur de la collectivité,

Vu les propositions reçues au titre de cette consultation et leurs analyses,

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 09 Novembre 2021,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus sur l'imputation 21 2135 422 opération 21 du budget principal.

Compte tenu de la production par les sociétés retenues des justificatifs fiscaux et sociaux requis,

J'ai décidé de conclure les marchés suivants :

- Pour lot n°1 – « Bureau d'Etudes Techniques », l'offre présentée par le groupement **BET SAI mandataire / EMACOUSTIQUE/ 3JTECHNOLOGIES/ AMPEC** pour un montant global et forfaitaire s'élevant à **125 125 € HT soit 150 150 € TTC.**

- Pour le lot n°2 « Contrôleur Technique », l'offre présentée par la société **APAVE SUDEUROPE** pour montant global et forfaitaire s'élevant à **13 790 € HT soit 16 548 € TTC**

- Pour le lot n°3 : « Coordonnateur Sécurité et de Protection de la Santé », l'offre présentée par la société **JOUR COORDINATION** pour un montant global et forfaitaire s'élevant à **3 495.00 € HT soit 4 194.00 € TTC.**

- Pour le lot n°4 : « Coordonnateur Système de Sécurité Incendie », l'offre présentée par la société **DFENCO** pour un montant global et forfaitaire s'élevant à **4 150 € HT soit 4 980 € TTC**

Carcassonne, le 17 12 2021

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211217-decision21358-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

